

Le 23 avril 2020

CT DGAC : LA RAISON PEUT L'EMPORTER

Depuis le début de la crise sanitaire, l'UNSA Aviation civile a accompagné les personnels dans ce moment difficile. Convoqué à la demande des organisations syndicales, un CT DGAC a pu se réunir en téléconférence, et a permis de faire un premier point d'étape et de préparer la suite.

CONGÉS, DÉCOMPTES D'APOTHICAIRE ?

• Ordonnance 2020-340 du 15 avril

Une ordonnance vient viser les agents en ASA ou en télétravail en les obligeant à prendre des jours de congés ou de RTT, en fonction leur position administrative.

Pour les agents en ASA, l'ordonnance impose, à l'article 1, qu'ils prennent **10 jours de RTT ou de congés annuels** pendant la période de confinement découpée en deux phases :

- du 16 mars au 16 avril, 5 jours de RTT sont arbitrairement décomptés des jours de RTT pour chaque agent en ASA.
- du 16 avril au terme de l'état d'urgence ou la reprise, pour ces mêmes agents 5 autres jours sont décomptés sur les jours de RTT ou les jours de congés annuels.

Pour les agents n'ayant pas de RTT ou pas suffisamment, 1 jour de congé annuel supplémentaire est débité au titre de la première période, soit 6 jours au total.

Pour les agents en télétravail, l'ordonnance ouvre la possibilité aux services, à l'article 2, d'imposer pendant la période du 17

avril et le terme de l'état d'urgence sanitaire, de prendre **5 jours de RTT ou de congés annuels** au cours de cette période.

• La position de la DGAC

Le DGAC a convenu d'étudier plus finement la position administrative à appliquer aux agents de réserve opérationnelle, considérant qu'il n'était **pas pertinent de les considérer en ASA**.

En outre, l'UNSA sait pertinemment que des agents en ASA ont également souvent été sollicités en dehors de tout cadre. La DGAC s'est engagée à **réévaluer la position de ces agents placés hâtivement en ASA**.

Enfin, si l'ordonnance ne laisse en effet aucune marge de manœuvre aux agents placés en ASA, et l'UNSA Fonction Publique l'a contesté, l'**UNSA Aviation Civile** déplore que pour les agents en télétravail, la DGAC se saisisse de la possibilité offerte par l'ordonnance de leur imposer des jours de RTT ou de congés, pour les obliger à poser entre 4,5 et 5 jours contre leur volonté, malgré leur engagement professionnel.

LE BUDGET ANNEXE 2020 SÉCURISÉ

Le Directeur Général s'est voulu rassurant : les salaires sont préservés ainsi que les concours et recrutements envisagés pour 2020. L'ENAC prévoit les écrits des concours en juillet et les oraux avant le 6 août pour permettre une rentrée non décalée.

La DGAC va néanmoins **devoir emprunter 1,25 milliard d'euros** suite à la chute du trafic, donc des recettes tirées des taxes et redevances, et compte tenu des facilités de paiements accordées aux compagnies, qui s'étendront sur plusieurs mois. Un emprunt sur 10 ans, avec un rythme de remboursement qui pourra évoluer suivant le contexte de reprise.

Le DGAC a souhaité nous faire part de la confiance qu'ont les parlementaires des deux chambres envers notre administration et de notre capacité à gérer cette crise comme nous l'avons fait en 2008. Plus que jamais, l'**UNSA Aviation Civile** reste persuadée que l'**unité de la DGAC et le budget annexe sont essentiels** à la réussite de cette reprise.

MOBILITÉ

La campagne de printemps est maintenue pour les AVE non soumis à BO. Publication début juin avec une date de clôture raccourcie (mi-juillet). **Les postes sous BO seront reportés à la campagne d'automne**. Une réunion sur le sujet avec l'administration est prévue.

DÉCONFINEMENT

Le maître mot c'est la **disponibilité des moyens de protection**. Un discours soucieux de protéger les agents, dans un déconfinement progressif et bienveillant. L'**UNSA Aviation Civile** sera particulièrement attentive à la mise en œuvre de ce moment sensible.

Un CT DGAC de qualité avec une volonté de transparence affichée par nos dirigeants. L'UNSA sera au rendez-vous de la reprise, toujours avec un esprit critique constructif pour que cette volonté perdure et qu'elle soit correctement déclinée sur le terrain.

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUÉS SUR
<https://unsa.aero>